

Opération «Les Hauts du Chazal» - Désignation des représentants de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres spécifique

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans la logique des actions engagées pour le développement du pôle santé, la Ville de Besançon a décidé par délibération du 2 novembre 1998 la création de la ZAC «Les Hauts du Chazal».

Conformément au dossier de réalisation approuvé par la Ville de Besançon le 15 mai 2000, cette ZAC porte sur la création d'un nouveau quartier à vocation d'accueil d'activités liées à la santé et d'habitat permettant la construction de logements à caractère collectif et intermédiaire.

L'aménagement de cette zone a été confié par la Ville à la Société d'Équipement du Département du Doubs (SEDD) par convention du 18 novembre 1998, modifiée par avenant le 6 juin 2000.

Par délibération du 13 décembre 2001, la CAGB a déclaré d'intérêt communautaire, au titre de sa compétence économique, la zone destinée à l'accueil d'activités et a défini les modalités de ce transfert.

Par délibération du 20 novembre 2003 et du 9 avril 2004, la Ville et la CAGB de Besançon ont approuvé la transformation de la concession d'aménagement liant la Ville à la SEDD en Convention Publique d'Aménagement. Elles ont également décidé de devenir chacune pour leur compétence partie à cette Convention Publique d'Aménagement.

Par délibérations précitées, la Ville et la CAGB ont dans cette logique adopté les termes d'une convention spécifique annexée à la convention publique d'aménagement déterminant leur champ d'intervention et leurs responsabilités respectives.

En ce qui concerne les modalités de passation des contrats d'étude, de maîtrise d'œuvre et de travaux, la Convention Publique d'Aménagement prévoit que les deux collectivités publiques soient représentées au sein de la Commission d'Appel d'Offres de l'aménageur, constituée pour l'opération, appelée à se déterminer dans les procédures de passation.

Aussi, sur proposition de la SEDD, cette commission sera composée, au titre des membres à voix délibérative, de deux représentants de la Ville de Besançon, de deux représentants de la CAGB et du Directeur de la SEDD ou de son représentant.

Le Conseil Municipal est appelé à désigner M. ROIGNOT et Mme DAHAN en qualité de membres titulaires de la commission d'appel d'offres et Mmes Danielle POISSENOT et Corinne TISSIER en qualité de membres suppléants.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme - Habitat et favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 26 mai 2004.